

**Conseil municipal du 20 septembre 2013**  
**Voeu Europe Ecologie Les Verts pour la dépollution des ballastières**  
**présenté par Danielle Charles**

Alors que Toulouse s'apprête à commémorer le douzième anniversaire de l'explosion d'AZF, notre attention se porte sur les ballastières de Braqueville où sont entreposées 4 700 tonnes de nitrocellulose. Cette poudre explosive, immergée depuis les années 1920, fait peser un risque persistant sur notre agglomération.

Placé sous la responsabilité de la Direction générale de l'armement (DGA), le site attend depuis longtemps d'être dépollué. Ainsi, beaucoup d'annonces ont été faites par l'Etat au cours de ces dernières années, repoussant jusqu'alors la mise en oeuvre d'une solution. Ce n'est ainsi qu'en juin 2010 que l'armée a annoncé le lancement d'études en vue de la réhabilitation du site, pour un coût de 2,7 millions d'euros. Au terme de ces études, trois options sont aujourd'hui envisagées. Elles ont été révélées lors de la réunion du Secrétariat permanent pour la prévention des problèmes industriels (SPPPI) du 1er juillet à Colomiers. La dépollution est tout d'abord envisagée sous l'angle de deux solutions : d'une part, une dépollution thermique, qui consiste à brûler la nitrocellulose hors du site, et dont le coût s'élèverait à 40 millions d'euros ; d'autre part, une dépollution par biodégradation sur place selon un procédé actuellement en phase d'expérimentation en laboratoire, et que la DGA estimerait peu réaliste pour Toulouse. Enfin, l'option d'un maintien des ballastières a également été avancée. Il s'agirait de mieux sécuriser le site afin de laisser la nitrocellulose dans ces lacs.

Ces solutions seront proposées par la DGA, fin 2013, au ministre de la Défense. L'Etat, qui diffère depuis si longtemps la réhabilitation du site, s'est ainsi engagé à prendre une décision début 2014. D'aucuns redoutent alors que l'Etat fasse le choix de la solution la moins onéreuse, celle du maintien des ballastières, et renonce à procéder à la dépollution du site si celle-ci s'avérait trop coûteuse.

Pour notre collectivité comme pour les riverains et l'ensemble des usagers de ces quartiers (personnel médical, malades, salariés, visiteurs...), ce choix serait irrecevable. En effet, la Ville de Toulouse développe depuis des années un vaste projet d'aménagement de l'Oncopole, agissant pour le renouveau d'un secteur particulièrement sinistré en 2001. Ainsi, alors que près de 4 000 personnes y travaillent déjà, la ZAC a vocation à accueillir de nouvelles activités et des salariés de plus en plus nombreux. Et les syndicats de salariés de l'Institut universitaire du cancer ont d'ailleurs attiré l'attention des décideurs sur la proximité des ballastières, refusant leur transfert vers l'oncopole tant que la dépollution n'a pas eu lieu.

Par ailleurs, le risque d'un accident technologique et industriel en cascade ne doit plus être minoré. La concentration dans un périmètre très resserré d'une telle quantité de poudre explosive et de sites industriels et technologiques classés Seveso seuil haut (SNPE) ne peut que démultiplier la dangerosité de ces installations.

De surcroît, le site de Braqueville s'inscrit dans un espace classé Natura 2000. En cela, il constitue un habitat à préserver pour la faune et la flore qui vit aux abords du fleuve. Or, le maintien des ballastières anéantit toute possibilité de valoriser ce patrimoine naturel et interdit toute fréquentation de cet espace naturel remarquable. Ainsi, la non dépollution des ballastières a abouti à l'exclusion de ce site du périmètre du projet de réserve naturelle régionale Confluence Garonne Ariège dont le dossier a été déposé à la Région en décembre 2012 pour instruction et création de la réserve dans les 18 mois. Aussi ce projet de réserve naturelle aux portes de l'agglomération démontre-t-il l'important intérêt écologique de cette zone, noircie par les ballastières...

Enfin, le projet de créer un téléphérique qui prévoit le survol du site pour assurer la liaison entre l'Oncopole, Rangueil et l'Université Paul Sabatier pourrait également être compromis par le maintien des ballastières.

Dès lors, renoncer à la dépollution du site ne pourrait qu'altérer le renouveau de tout un secteur de l'agglomération. Et cette décision, qui ferait persister le risque dans notre ville déjà marquée par une catastrophe industrielle majeure, apparaît inconcevable. Notre municipalité

appelle donc l'Etat, qui est lui-même responsable de l'entreposage, au début du siècle dernier, de ces produits, à assumer ses responsabilités en décidant enfin de prendre en charge la dépollution totale du site.

**C'est pourquoi, le conseil municipal de Toulouse, réuni ce vendredi 20 septembre, demande à l'Etat de procéder à la dépollution et de financer intégralement la réhabilitation de l'ensemble du site.**